

Équipement pour les activités hors service

L'uniforme est l'expression de l'appartenance à l'armée. Celui qui porte l'uniforme représente les troupes et est donc obligé de se comporter correctement. Ceci s'applique également aux activités hors service. Mais avec la tenue, ce n'est pas toujours aussi simple qu'il y paraît. Il y a des membres qui ne portent pas leur propre uniforme durant une activité parce qu'ils ont déjà remis leur équipement. Dans ce cas, il arrive que l'uniforme soit emprunté à un ami (ce qui n'est pas permis) et souvent n'est pas correct. Combiner d'anciennes tenues de l'armée (p. ex. manteaux de pluie) avec l'uniforme actuel se produit également.

Ici, nous voulons répondre à quelques questions sur l'équipement pour les activités hors service :

Situation	Question	Réponse
Je suis libéré de mes fonctions et j'ai récemment reçu l'ordre de remettre mon équipement.	Que dois-je faire pour conserver l'équipement (à l'exclusion de l'arme de service) pour les activités hors service ?	Le formulaire "Feuille de remise / Feuille de remise en prêt" doit être rempli et envoyé par l'intermédiaire de l'organisation faîtière (par ex. la Société Suisse du Train) au bureau « Tir et activités hors du service » (SAT).
J'ai déjà été libéré de mes fonctions officielles et ai remis mon matériel. J'aimerais m'impliquer davantage dans les activités des associations du Train.	Est-il possible de reprendre du matériel, et si oui, lequel ?	Tous les articles énumérés sur le formulaire "Feuille de remise / Feuille de remise en prêt" peuvent être touchés. Toutefois, cela n'est possible que jusqu'à l'âge de 65 ans. Tous les 3 ans, une obligation de contrôle existe. On en reparlera plus tard.
	Et qu'en est-il si j'ai été libéré de mes fonctions pour des raisons médicales ?	Pour autant que la formation de base générale ait été effectuée dans une école de recrue, rien ne s'oppose, car vous êtes considéré comme un ancien militaire.
	Si j'ai besoin de matériel supplémentaire, dois-je soumettre à nouveau le formulaire "Feuille de remise / Feuille de remise en prêt" via l'association faîtière ou est-ce suffisant une fois qu'elle a été remplie ?	Si vous avez besoin de plus de matériel après un certain temps, vous devez resoumettre le formulaire.

En tant que détenteur de matériels empruntés, je suis soumis à une obligation de contrôle. La Base Logistique de l'Armée (BLA) veut que mon adhésion soit confirmée tous les trois ans par le président d'une association/société militaire et qu'un contrôle du matériel soit effectué.	Dois-je me rendre dans une base logistique de l'armée avec la confirmation du président et de l'ensemble du matériel emprunté ou puis-je le faire par écrit, par courrier postal ? Si je peux le faire par la poste : - Dois-je énumérer tous les éléments de cette lettre ou est-ce que "tous les éléments disponibles" sont suffisants ? - A qui dois-je envoyer la confirmation du président et la lettre ?	Cela n'est pas traité de la même manière par toutes les bases logistiques de l'armée. Il est préférable d'appeler la base logistique de votre choix quelques jours avant la fin des 3 ans et de vous renseigner sur la façon de gérer ce contrôle.
Tout le monde le sait : la silhouette change au cours de la vie.	Puis-je échanger mon uniforme contre un uniforme approprié au centre logistique, même si j'ai déjà été libéré de mes fonctions ?	Oui, pour autant que vous soyez membre d'une association militaire reconnue et que vous ayez soumis une fois le formulaire "Feuille de remise / Feuille de remise en prêt" via l'organisation faitière au bureau SAT. Si aucun formulaire n'a été soumis, cela doit être fait à une date ultérieure. Ils seront ensuite enregistrés dans la base de données "Activités hors service".
Mes bottes de combat sont usées.	Est-ce que j'obtiendrai encore des bottes de combat si j'ai déjà été libéré de mes fonctions ?	Oui, les bottes de combat 90 font partie des articles énumérés dans le formulaire "Feuille de remise / Feuille de remise en prêt". Tous les deux ans, une nouvelle paire de bottes de combat peut être obtenue auprès d'un centre logistique.
	Qu'en est-il d'une éventuelle réparation de mes bottes de combat; qui paie?	Vous devez payer la réparation vous-même.
Quel emblème et quel insigne de béret dois-je porter lorsque je suis libéré de mes fonctions officielles ?		Emblème du béret : Kdo Training Badges : SAT
Je n'ai plus assez de plaques nominatives.	Puis-je faire fabriquer de nouvelles plaques nominatives et si oui, où ?	Oui, vous pouvez en faire la demande par courriel auprès du SAT : vv-admin-t.scausb@vtg.admin.ch
	Est-ce que ça me coûte quelque chose ?	Non, rien.

<p>Les pantalons d'équitation font partie de l'équipement personnel pour certaines fonctions. Mes pantalons, que j'ai touchés en 2002, ne me vont plus.</p>	<p>Est-il possible de les refaire ou de prendre les pantalons de couleur olive, bien qu'ils ne figurent pas sur le formulaire "Feuille de remise / Feuille de remise en prêt" ?</p>	<p>Oui, tant que vous êtes membre d'une association militaire reconnue et que vous êtes enregistré au SAT. Note : appelez d'abord la base logistique de l'armée (BLA) de votre choix et demandez s'ils ont le pantalon dans votre taille. Il peut être nécessaire de passer par une autre BLA.</p>
<p>Lors des Journées suisses de sport équestre de l'armée, les pantalons d'équitation gris sont très demandés pour la tenue A.</p>	<p>Peut-on aussi se les procurer à la BLA ?</p>	<p>Non. Ce pantalon est fait sur mesure. Il devrait être fourni par l'association.</p>
<p>Les activités hors service ne se déroulent pas seulement sous un soleil radieux.</p>	<p>Puis-je obtenir une pèlerine / veste Gore-Tex en tant qu'article de prêt ?</p>	<p>La verte 06 (Gore-Tex) n'est pas disponible. La pèlerine 90 est prévue pour les activités hors service.</p>
	<p>Pendant mon service actif, nous avons reçu la version imperméable 90 "cycliste / cavalier" pour l'équitation. Ce n'est pas indiqué sur le formulaire. Peut-on aussi l'emprunter ?</p>	<p>Pour emprunter cette version, vous devez écrire un e-mail à la SAT et demander la pèlerine 90/93. Si votre demande est acceptée, nous vous recommandons d'appeler la base logistique de l'armée avant d'aller sur place et de dire ce que vous souhaitez prendre. (vv-admin-at.sccausb@vtg.admin.ch)</p>

Je suis toujours membre de l'armée et je suis toujours en possession de mon équipement.	Puis-je demander de l'équipement en plus de mon équipement personnel, et, le cas échéant, quel équipement ?	Oui, l'AdA peut demander des équipements supplémentaires. Cependant, l'équipement qui a déjà été touché et noté dans le livret de service ne peut pas être touché une deuxième fois. Dans ce cas également, le formulaire "Feuille de remise / Feuille de remise en prêt" doit être utilisé.
Certains membres des sociétés du Train ont leur propre selle avec bride. De temps en temps, quelque chose peut se briser.	Les pièces en cuir défectueuses (p. ex. une rêne déchirée ou un étrier en cuir avec une couture défectueuse) peuvent-elles être remplacées dans la base logistique de l'armée (BLA) ?	Cela devrait être vérifié au cas par cas à la BLA de Thoune. Si une réparation est possible, elle sera effectuée.
	Note aux officiers : Le tapis d'officier noir n'existe plus !	
Avec la silhouette des chevaux, c'est comme avec celle des humains : elle peut changer. Même en cas de changement de cheval, il n'y a aucune garantie que "le nouveau cheval" s'adaptera aux sangles de la selle.	Est-il possible de changer les sangles ?	Oui, c'est possible, mais seulement à la BLA Thoune.
J'ai acheté ou reçu un équipement d'ordonnance.	Par exemple, puis-je acheter une selle manquante dans la BLA pour pouvoir l'utiliser ?	Non, nous ne vendons pas d'équipement (ce matériel est considéré comme une propriété privée). <i>Note de la rédaction : vous avez la possibilité de mettre une annonce sous la rubrique « Cave d'Ali Baba » dans le journal Ceux du Train.</i>
Pour tous les emprunts, le formulaire "Feuille de remise / Feuille de remise en prêt" est requis.	Où puis-je le trouver ?	Le formulaire se trouve sur le site www.armee.ch/sat Activités hors service > Demandes > Demande d'autorisation manifestations en Suisse > <u>Feuille de remise / Feuille de remise en prêt</u>
Depuis quelque temps déjà, il existe des rubans "Activités hors service".	Quelles sont les exigences et que dois-je faire pour recevoir le ruban ?	Les lignes directrices et le formulaire de demande se trouvent sur la page d'accueil www.armee.ch/sat . (Activités hors service > Droit > Prix de la réglementation "Activités hors service" > Prix de la réglementation "Ruban AT")

	Est-ce que je les obtiens également si j'ai déjà été libéré du service obligatoire ?	Oui
--	--	-----

Écrit par Four a D Rita M. Zehnder, Assesseur TGNOZ, en collaboration avec le Département Tir et Activités hors service. Traduction en français : Burkhalter Marc-André